

● **Juin et septembre 1760 :**

ADBR, C 2060, Etat des fonds inondés par la Durance dans les mois de juin et septembre derniers et de la perte faite par les possesseurs, tant en haricots, foin et blé, 16 octobre 1760. Vérification par M. Bertin : *Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence*, Aix, David, 1762 (p. 116) et 1764 (p. 9).

Un indice de cette aggravation est donné par Mérindol qui déclare d'abord *"que depuis un temps immémorial, la plaine de son terroir [...] se trouve exposée à la mercy de la Durance"*. Malgré leurs efforts constants pour se protéger, celle-ci leur emportait leurs biens *"aux extrémités du terroir"*. Mais, ajoutent-ils, *"aujourd'huy, elle nous attaque au centre, mais d'une façon la plus désavantageuse qu'on, puisse imaginer"*. Une digue construite pour protéger les récoltes venait d'être emportée au mois de juin. Une seconde digue fut construite *"pour pouvoir se procurer la récolte des aricots, du vin, du foin et celle du jardinage"* [donc les récoltes qui auraient remplacé le blé]. La raison qui justifiait cet effort *"était que les eaux ne grossissent que rarement dans cette saison"*. Mais, *"par un second malheur"*, le 10 septembre suivant, les eaux *"vinrent avec une telle impétuosité que cette seconde digue disparut, la plaine fut submergée de nouveau et par conséquent tout son produit perdu, à l'exception de quelques raisins ensablés"*. Cette plaine ne pouvait plus être *"considérée que comme un terrain de laisse"* [d'alluvions mobiles], totalement ensablée, jusqu'à deux pieds en certains endroits. Et de conclure : *"la disposition de cette rivière otte toute espérance de changement"*.

Un bel *"Etat des fonds inondés..."*, nominal, dresse un bilan des pertes totales à Mérindol :

485 émines 7/8 de terres inondées dans la plaine

356 émines 1/2 en haricots

633 quintaux de raisins

93 quintaux de foin

203 charges 3 émines de blé

"sans erreur de calcul, ayant examiné le tout article par article et pris toutes les instructions nécessaires [...]".

La vérification faite par M. Bertin, procureur du pays, confirma les pertes importantes de la communauté de Mérindol : une branche de la Durance passait au milieu de la plaine ; il y avait lieu de croire que les eaux s'y étaient établies à demeure et emporteraient successivement ses terres. L'exposé de la situation à l'Assemblée des communautés de 1762 fut conclu par un secours de 2 000 livres accordé à Mérindol. Puis en 1764, l'Assemblée accorda un nouveau secours de 1 000 livres.

● **Juillet 1760 :**

ADBR, C 2060, Procès-verbal de M. de Félix, procureur du pays, concernant les dommages de la grêle, Aix, 6 octobre 1760

Ces orages du 16 juillet 1760 se produisirent en particulier dans la viguerie d'Apt, à Saint-Saturnin et à Gargas. La plaine du premier était ravagée, avec *"un très grand quartier de vignes et d'oliviers endommagés, et quelques autres vignes engravées par les torrents et ravins qui avoient entraîné les graviers par la grande quantité d'eau qui passa lors dudit orage"*. Sur la montagne, la grêle détruisit les blés et des ravins nouveaux se formèrent. Mais, note le commissaire venu sur place, *"la plus grande partie a déjà été réparée par les*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



propriétaires", preuve, ici, d'une capacité assez rare de rapide relèvement. Il n'empêche, les dégâts étaient considérables : 59 000 livres, dont la totalité de la récolte de miel, rendue impossible par le dégât aux plantes et aux fleurs. A Gargas, les dégâts du même ordre totalisaient 4 050 livres dans les deux cas, les pertes des années suivantes étaient évaluées.

ADBR, C 2060

Ce même orage du 16 juillet avait dévasté Mézel [Viguerie de Digne], doublé d'un débordement de l'Asse. On lui accorda des surséances d'imposition.

A Bédejun, les pertes totalisèrent 4 000 livres en grains (2/3 de la récolte), en arbres fruitiers.

A Entrages, la vigne, possédée en plus grande partie par les habitants de Bédejun, avait été aussi ravagée. On déclara ici que les grêlons avaient la grosseur d'oeufs de poule et que les arbres tout dépouillés les faisaient paraître *"tout de même que s'il étoit dans le gros de l'hivert"*.

ADBR, C 2060, Procès-verbal du 22 septembre 1760

Plus à l'intérieur des montagnes, vers l'est, Gueydan [Viguerie d'Annot], appuyé par les déclarations du prieur-curé, prétendait que depuis cinq ans, soit depuis 1756, le terroir avait perdu, par les orages, la onzième partie de sa valeur. On y remarquait surtout les ravines creusés par ces orages *"qu'inutilement on a essayé de combler puisque chaque orage les fait reparaître à découvert"*.

● Septembre 1760 :

Direction départementale des Territoires de la Drôme, *Plan de prévention des risques naturels-Inondation. Commune de Nyons*, octobre 2011.

21 septembre 1760 : Crue de l'Eygues dans la Drôme.

● Novembre 1760 :

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1761 (délibération de janvier 1761).

ADBR, C 2060, Procès-verbal de M. Miollis, assesseur, touchant les dommages causés par l'inondation du Rhône, 24 décembre 1760 ; Procès-verbal de visite de M. Bertin sur les bords du Rhône et de la Durance.

Les ravages de la Durance n'allaient pas s'arrêter en septembre. Au début de 1761, l'Assesseur d'Aix déclara *"que les pluies abondantes de novembre dernier [1760] ayant occasionné le 16 dudit mois des débordemens des eaux de la Durance et du Rhône et ces débordemens ayant causé des dommages dans les territoires de Cabannes, de Bourbon [Boulbon], et de Tarascon, les seigneurs de Cabannes et les maires et consuls de Tarascon et de Boulbon écrivirent à Mrs lesdits procureurs du pays pour leur exposer les malheurs qu'ils venoient d'essuyer, et pour leur demander de les constater par des procès-verbaux"*.

A Boulbon, le débordement du 16 novembre déracina une grande partie de semés, une autre partie étant étouffée sous le sable ou le limon. En tout, une perte de 750 charges de blé. Sur les bords du Rhône, les pavés dit "caladats" étaient fort dégradés ; les chaussées ou levées de terre, emportées en deux endroits et très dégradées dans la plus grande partie de leur étendue.

Sur les avis d'une commission envoyée sur les lieux, le devis du sieur Vallon, ingénieur, fut unanimement accepté par l'assemblée : il s'agissait d'exécuter un éperon dans la rivière, *"pour*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



garantir la plus haute pallière construite pour protéger le terroir de Cabannes" et de prolonger la pallière dite du Grand Bois, le tout pour une somme de 25 050 livres, dont un tiers à la charge de la province, un tiers à celle de la communauté et du seigneur ; le roi étant supplié de prendre à sa charge le troisième tiers, comme aussi les travaux à faire à Tarascon et Boulbon.

A Tarascon, le procès-verbal de M. Miollis, assesseur constata la présence de 6 brèches faisant 198 cannes [396 mètres], le reste étant *"dégradé pour la plus grande partie"*. Il y avait eu, dans le terroir, 1000 charges de blés noyés et pour 5 000 livres de pailles gâtées. Les chaussées vers Arles furent trouvées *"fort dégradées"* [mais non ouvertes]. Dans les digues de la roubine dite "le Vigueirat" deux brèches faisaient 60 cannes en longueur et la roubine était comblée en partie. La valeur de ces dommages atteignait 11 500 livres. Le total général était de 37 500 livres.

A Barbentane, le procès-verbal de M. Bertin constata d'abord le *"bon effet"* des pallières qui avaient été faites, mais il fallait en prolonger et fortifier une deuxième avec 3 000 quartiers de pierres revenant à 6 000 livres. Le long du Rhône étaient les grandes propriétés du marquis des Issarts, du marquis de Forbin, de Mr du Puget, seigneur de Barbentane. Puis, les terres roturières au quartier dit du Mouton (400 toises de large le long du Rhône) dont les *"termes"* avaient été emportées par le Rhône, d'où une contestation avec la communauté d'Aramon, en Languedoc, qui disputait à Barbentane la jouissance des terrains. Le rapport signale même qu'il y avait parfois des combats entre les habitants pour la coupe des bois de ces terrains.

BM Arles, ms 711 et ms 783, Annales d'Arles, p. 872 [D'après *Annales d'Arles*, de L.-M. Anibert, p. 565].

Dans le mois de novembre, à Arles, les chaussées de Tarascon étant emportées, les eaux inondèrent le Trébon, le Plan du Bourg et les Coustières de Crau. Le *"vent de bise"*, loin d'améliorer les choses, ne fit ici que les empirer en endommageant les chaussées du Rhône et les digues du Vigueirat.

ADBR, 10 H 1, fol. 248, Archives des Capucins d'Arles

"L'an 1760 au mois de novembre, le Rhône augmenta si fort par les pluyes qui régnaoient depuis quelques jours que tout le quai de Trinquetaille et de la ville fut inondé, de sorte qu'on ne pouvoit aller à la paroisse que par batteaux. Ce fut le 15 du mois et un dimanche, nous ne pûmes même passer à Arles pour y aller dire les messes aux chapelles que nous desservons [...]. Toute la plaine de Montmajour et de Trébon fut inondée de sorte que les bénédictins venant pour le jour de Saint-antoine assister à la procession furent obligés de s'embarquer, les eaux n'étant point encore écoulés. Elles ne l'ont été entièrement qu'au mois de may".

AC Barbentane, BB 21, délibération communale du 1^{er} janvier 1761

A Barbentane, mention d'inondation.

AC Boulbon, BB 21, délibération communale du 14 décembre 1760

A Boulbon, les procureurs du pays sont informés *"des dommages considérables que la communauté avait souffert dans son terroir par la dernière inondation du Rosne arrivée le 16 du mois dernier"*.

AC Tarascon, JMG n°51b (Dossier sur le Rhône par Jean-Marie Grandmaison)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Inondation du Rhône : les pertes sont évaluées à 1 000 charges de blé, les pailles gâtées à 5 000 livres, la digue du Vigueirat et la dégradation de la roubine comblée en partie à 11 500 livres, les chaussées depuis le Pas de Bouquet jusqu'à Arles à 21 000 livres, tant pour les brèches que pour les dégradations.

AC Avignon, BB 53, fol. 219^v°, délibération du 15 novembre 1760

"La ville se trouve menacée d'une inondation" : il convient de nommer des commissaires pour avoir soin des habitants des quartiers d'Avignon qui seront inondés.

BM Avignon, ms 2564, fol. 43-43^v°

Les dates précises de la crue du Rhône sont connues à Avignon, où l'on se prépara, dès le 14 novembre, à voir monter les eaux. Le vice-légat ordonna qu'au signal de trois "coups de boettes", les habitants des bas quartiers eussent à évacuer leurs effets de toute espèce et les mettre en sûreté, que les boulangers eussent du pain cuit pour huit jours, jusques au mois de mai [c'est-à-dire, une réserve constante pour huit jours pour cette période], que les bateliers et autres patrons eussent à se rendre à l'hôtel de ville pour recevoir les ordres des consuls, que les bois pour les fours fussent transportés dans les lieux secs de la ville. On prévoyait aussi de réquisitionner maçons, serruriers et charpentiers, de mettre des pots à feu aux endroits inondés pour y voir la nuit, etc.

Le même mercredi 14 novembre, à trois heures après-midi, les trois coups retentirent et l'eau entra dans la ville. Le samedi 17 novembre, les eaux commencèrent à décroître, à cause d'un vent de bise levé dans la nuit. Des voyageurs restèrent pourtant bloqués une quinzaine de jours, en attendant que les communications soient rétablies.

BM Avignon, ms 1543, ms 1554, ms 5944, ms 6464 (Fiches Girard)

BM Avignon, Atlas 312 n°178 bis, n°313, n°126 et 128 et Atlas 313 n° 127 (placards).

CHAMPION, Maurice, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, recherches et documents*, Paris, Dunod, 1858-1864 (cite *Courrier d'Avignon*, 20 novembre 1760). – Cit. BAILLY, Robert, *Avignon hors les murs*, Avignon, impr. Orta, 1967. – Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

A Avignon, la Durance arriva dans l'auberge des Chartreux, auprès du pont, à la hauteur de trois pans (0,75 m), elle se répandit au nord de la Grande Route, et le bâtiment du domaine de Saint-Véran auprès de la ville, franchissant par conséquent le chemin de la Grande Route et celui de la Fontaine Couverte, et même celui de Morières : "La Durance arriva dans l'Auberge des Chartreux, auprès du pont, à la hauteur de 3 pans (0,75 m). Elle se répandit au nord de la grande route, forma une isle de la montagne de Montdevergues, inonda les terres et le bâtiment du domaine de Saint-Véran, auprès de la ville, franchissant par conséquent le chemin de la grande route et celui de la Fontaine couverte, et même celui de Morières".

Ordonnance du Vice-légat sur les secours à l'occasion des inondations (Placard imprimé).

Ordonnance du même pour le "nettoyement" des rues d'Avignon après le retrait des eaux (Placard imprimé, 16 novembre 1760).

Le Courrier d'Avignon, n°92, 14 novembre 1760

"D'Avignon, le 14 novembre [1760] : Monseigneur le Duc de Villars, Gouverneur de Provence, arriva ici vendredi, de retour de son voyage de Genève. Le débordement de la Durance l'a fait séjourner ici plus long tems qu'il ne s'y attendoit ; mais les attentions du

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Marquis de Forbin Ste-Croix chez qui il a logé lui ont rendu le séjour aussi gracieux que les circonstances l'ont pu permettre. Monseigneur Salvaci, Vice-légat, donna dimanche à M. le Duc de Villars un somptueux dîner auquel une partie de la noblesse de l'un et de l'autre sexe avoit été invitée. La Ville lui a fait la visite et lui a remis le présent ordinaire. Ce seigneur est parti très satisfait des honneurs qu'on lui a rendus et une salve d'artillerie a annoncé son départ".

Le Courrier d'Avignon, n°94, 21 novembre 1760

"Mgr le vice-légat a rendu une seconde ordonnance qui oblige, sous peine d'amende, les habitants de quelque état et condition qu'ils soient, dont les maisons sont situées dans les rues inondées, de faire balayer les boues ; et lorsqu'elles auront été enlevées, de faire jeter l'eau dans lesdites rues pour les laver".

ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873.

"D'Avignon, le 20 novembre [1760] : Le Rhône, presque aussi régulier mais beaucoup moins bienfaisant que le Nil dans ses inondations, ne manque guères dans le mois de novembre de se répandre dans nos campagnes et d'allarmer notre Ville. Des pluies continuelles, accompagnées de vents chauds qui ont régné ici plusieurs jours, nous ont fait craindre un débordement semblable à celui de 1755. Mgr Salviati, vice-légat, toujours attentif à écarter les maux qui peuvent affliger le peuple confié à son gouvernement, voyant le danger dont nous étions menacés, prit dès lors les précautions les plus sages et les plus efficaces pour prévenir le mal, ou en diminuer les effets. Il fit une ordonnance par laquelle il étoit enjoint à tous les bateliers et gens de rivière de se rendre à l'Hôtel de Ville aussitôt qu'ils entendraient tirer trois boîtes (qui étoient le signal de danger) pour y recevoir des ordres, et livrer les bateaux dont on auroit besoin. Tous les boulangers devoient avoir de la farine prête pour huit jours et du pain cuit pour deux jours ; ordre aux fermiers des boucheries de remiser leurs moutons dans des endroits hauts, et à ceux qui vendent du ris, légumes et autres denrées, de donner à M.M. les consuls une déclaration de la quantité et qualité desdites denrées, et de les livrer par leur ordre au prix courant. Des magasins de bois furent établis dans les lieux les plus élevés de la ville, et des commissaires nommés dans chaque quartier pour veiller au bon ordre et à la sûreté publique. On forma une compagnie d'ouvriers, laquelle étoit aux ordres de deux commissaires tirés du corps des maçons, charpentiers et serruriers, pour se porter partout où besoin seroit. Des pots à feu, placés sur les fenêtres des maisons, éclairaient pendant la nuit les quartiers inondés, et on avoit placé dans ces endroits des soldats de la garnison pour maintenir l'ordre. Mgr le vice-légat s'établit à l'Hôtel de Ville avec M.M. les consuls, pour être à portée de veiller sur tout, et Son Excellence se porta ensuite dans les quartiers inondés où elle fit des aumônes considérables au peuple. Heureusement le Rhône n'est pas entré bien avant dans la ville, mais comme en se retirant il a laissé quantité de vase, qui pourroit altérer la salubrité de l'air, Mgr le vice-légat a rendu une seconde ordonnance qui oblige, sous peine d'amende, les habitants de quelque état et condition qu'ils soient, dont les maisons sont situées dans les rues inondées, de faire balayer les boues ; et lorsqu'elle auront été enlevées, de faire jeter l'eau dans lesdites rues pour les laver. Enfin, rien n'a été oublié de ce qui pouvoit prévenir le mal ou le réparer ; et les ordonnances, qui ont été faites à cette occasion étant sans exemple dans les tems passés, pourront servir de modèle pour le tems à venir".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

